

Conditions Générales CHEKOTO

CHEKOTO a pour vocation de vous assister dans l'achat de votre véhicule d'occasion.

CHEKOTO vise à assurer à l'acheteur une transparence maximum sur l'état réel d'un véhicule et ainsi le rassurer dans son processus d'acquisition.

Article 1 : Préambule

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Les présentes conditions générales s'appliquent dans leur intégralité à toutes les prestations de services mise à disposition des particuliers et professionnels sur le site ou via l'application CHEKOTO.

Dans le cas de clients professionnels personnes physique ou morales les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales d'achat et tous autres documents émanant du client professionnel, quels qu'en soient les termes. Toute commande de prestation de service ou signature de contrat implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Par prestation de service, il est entendu qu'il s'agit de contrôle de véhicules d'occasion à des fins d'acquisition, ou non.

Le fait que CHEKOTO ne se prévale pas à un moment quelconque d'une prérogative reconnue par les présentes conditions générales ne saurait être interprété comme valant renonciation par CHEKOTO de s'en prévaloir ultérieurement.

De même, tous gestes commerciaux exceptionnels accordés à un client particulier ou professionnel personne physique ou morale de droit privé ou droit public ne saurait être interprété comme modifiant les conditions générales.

Chaque stipulations des conditions générales s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi. La nullité de tout ou partie d'une clause serait sans influence sur le reste de cette clause et sur l'ensemble des conditions générales.

Définitions :

Prestataire ou garage partenanaire : Le prestataire est l'utilisateur spécialiste du milieu de l'automobile ou de la moto professionnel la réalisation de contrôle sur les véhicules.

Client : Le client est la personne physique ou morale ayant recours aux services ds CHEKOTO afin de faire contrôler un véhicule qu'il souhaite acquérir.

Contrat : prestation de service de contrôle de véhicule commandé par le client auprès de CHEKOTO. Le contrat est formé dès validation de la commande ou du rendez-vous.

Article 2 : Obligation d'information

CHEKOTO s'engage à fournir au client ou à mettre à sa disposition sur son site internet, tous documents utiles à la bonne compréhension des services fournis. Ainsi, CHEKOTO satisfait pleinement à ses obligations légales d'information du client. (articles L. 111-1 et L. 111-3 du Code de la consommation).

De ce fait, les caractéristiques des services vendus, les présentes conditions générales, ainsi que les prix sont disponibles sur le Site Internet, l'application mobile et par le biais du service client.

Article 3 : Objet

Les présentes conditions générales ont uniquement pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties à tout contrat conclu entre le CHEKOTO, ses prestataires et ses clients. Le contrat de prestation de service est constitué par la commande effectuée, d'un contrôle de véhicule.

Il est rappelé que les conditions générales prévalent sur tout autre document émanant du Client qui serait contraire aux conditions générales de CHEKOTO.

Les conditions générales constituent avec les contrats et ses annexes, un tout indivisible. Ainsi, à chaque commande de contrôle d'un véhicule, les présentes conditions générales sont réputées être acceptées par les utilisateurs particuliers et professionnels de la plateforme.

Ces Conditions générales ont vocation à régir toutes demandes concernant les prestations de services vendues par CHEKOTO.

Il est rappelé que l'acceptation par le client des conditions générales de vente est considérée comme acquise dès lors que celui-ci aura coché « je déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et les conditions générales » et validé.

Article 4 : Evolution des services – Evolution des obligations légales

Les utilisateurs de la plateforme CHEKOTO sont réputés avoir accepté toutes modifications induites par les évolutions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, les présentes conditions générales ont vocation à être modifiées en fonction de l'évolution des services et de leur développement. CHEKOTO peut être amené à modifier les présentes conditions générales. Le CHEKOTO en informera les utilisateurs soit par envoi direct par mail, sur espace personnel ou par mise à disposition sur son site internet.

En cas de conflit entre des clauses contenues dans les nouvelles conditions générales et celles en vigueur lors de la passation de commande de contrôle, ce seront les Conditions Générales et les tarifs au moment de la passation de la commande qui prévaudront, sauf disposition plus favorable au client ou modification d'obligations légales.

Ainsi le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation entre les services proposés et ses besoins. Il reconnaît également avoir reçu de CHEKOTO toutes les informations et conseils nécessaires.

Article 5 : Non rétroactivité des offres commerciales

Le client ne peut se prévaloir d'une offre promotionnelle ou d'une clause des présentes conditions générales de vente, plus favorable que celles en vigueur au moment de sa commande, afin d'obtenir de manière rétroactive un avantage.

Article 6 : Services proposés – Durée

Toutes prestations de services proposées par CHEKOTO sont présentées et détaillées sur le site internet. Toutes prestations de services, offres commerciales ou toutes autres informations présentes sur des plaquettes commerciales, publicités etc. ne sont valables que tant qu'elles sont présentées sur le site internet.

CHEKOTO précise cependant, que tout changement d'origine législative ou réglementaire qui modifierait le contenu d'un service proposé ou contraindrait CHEKOTO à le retirer de son catalogue, ne pourra être commandé par le client, même s'il est présent sur le site internet de CHEKOTO avant une mise à jour des services proposés.

Article 7 : Accès au site internet

CHEKOTO s'assure que l'accès au site soit possible de manière permanente, sous réserve des périodes de maintenance et d'entretien du Site Internet, des opérations d'actualisation des serveurs.

CHEKOTO rappelle sur le fait qu'un décalage peut avoir lieu entre le document commercial et les informations figurant sur le site internet lorsque des changements sont effectués. Les clients sont invités à vérifier l'adéquation entre les informations figurant sur le document commercial en leur possession et celles figurant sur le site internet.

Article 8 : Prestations proposés – Durée

Tous produits proposés par CHEKOTO sont présentés et détaillés sur la plateforme accessible via le site internet ou l'application mobile. Toutes offres commerciales ou toutes autres informations présentes sur supports commerciaux ne sont valables que tant qu'elles sont présentées sur le site internet.

Article 9 : Tarifs applicables

L'ensemble des tarifs applicables aux prestations vendues sur le Site Internet sont indiqués TTC.

CHEKOTO se réserve le droit de modifier ses tarifs.

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site internet. Tout tarif relatif à une prestation en cours de réalisation ne peuvent être revus à la baisse sous prétexte, notamment : d'une offre promotionnelle ; d'une baisse des prix affichés ; d'un geste commercial accordé à un tiers.

Article 10 : Entrée en vigueur du contrat – Début de la prestation de service

Le contrat entre en vigueur au moment de la validation de la commande.

Article 11 : Commande

Le Client passe commande sur le site Internet ou l'application mobile pour acheter une ou plusieurs prestations de services, il doit obligatoirement suivre le processus de commande suivant :

- Choix des prestations sur le site internet.
- Identification sur le site internet ou inscription sur la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées.
- Validation de la commande après vérification.
- Choix du mode de paiement.
- Validation du paiement.

Il est précisé que le Client peut, tout au long du processus de commande, revenir en arrière et corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer sa commande et la valider.

Le client valide la commande lorsqu'il active le lien « Valider demande » en bas de page « Votre demande ».

CHEKOTO confirme l'achat par courrier électronique en reprenant tous les éléments de la commande.

Les données enregistrées par le site constituent la preuve du contenu et de la date de la commande. Ces données sont archivées par CHEKOTO dans les conditions et délais imposés par la Loi. Le client dispose d'un droit d'accès à ces informations sur simple demande au service client.

Article 12 : Mode de paiement

Le paiement des commandes s'effectue par carte bancaire. Toutes commandes sont payables en euros par le biais d'une plateforme sécurisée.

Article 13 : Géolocalisation

Afin de proposer un meilleur niveau de service, CHEKOTO propose à l'utilisateur particulier d'avoir recours à la géolocalisation afin de trouver le prestataire le plus proche du lieu de rendez-vous avec le vendeur.

Article 14 : Obligations du garage partenaire

Il s'engage à effectuer les prestations avec la plus grande diligence possible conformément aux règles de l'art de sa profession.

CHEKOTO s'engage à fournir au client toutes les informations nécessaires eu égard à la prestation de service proposé.

Le garage partenaire s'engage également à délivrer un service en conformité avec la prestation commandé objet du contrat sous réserve de la bonne exécution de ses obligations par le client.

Le garage partenaire dépose sur la plateforme les documents demandés afin de prouver sa qualité de professionnel afin que son profil puisse être validés Ces documents sont, notamment, les documents d'identité, l'extrait K-bis, copie du diplôme professionnel, etc.

Article 15 : Obligation du Client

Le Client a pour obligation de mettre à disposition de CHEKOTO les documents nécessaires à l'exécution de la mission définie dans le contrat de prestation de service.

Article 16 : Retrait

En cas de non-respect des présentes conditions générales, ou en cas de non-respect de l'accord de contrôle passé entre un utilisateur particulier et un garage partenaire, CHEKOTO se réserve le droit de supprimer un compte de la plateforme sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Par ailleurs, en cas de manquement à ses obligations, d'escroquerie, de fraude, ou tout autre motif portant préjudice à CHEKOTO ou à un utilisateur client, CHEKOTO se réserve le droit d'engager la responsabilité du garage partenaire.

Article 17 : Droit de rétractation et offre promotionnelle « satisfait ou remboursé »

1 - Droit légal de rétractation

A) Droit de rétractation

Le délai légal de rétractation de quatorze jours est applicable aux « garanties panne mécaniques » voir conditions.

Avant l'expiration du délai de rétractation, le client adressera un courriel à CHEKOTO pour faire valoir sa demande.

B) offre promotionnelle « satisfait ou remboursé »

Le remboursement de l'abonnement des garages partenaires pourra se faire si le garage fait valoir son désir de rétractation au cours des 2 premiers mois de souscription à compter de la date d'effet du contrat.

Le remboursement concerne l'ensemble de la période réglée et entraîne la radiation définitive du souscripteur sans possibilité de réinscription (sauf exceptions).

L'offre citée est une promotion commerciale à durée indéterminé, CHEKOTO se réserve de droit de l'arrêter ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

2 - Exception

Conformément à l'article L121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les services **totalem**ent exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé avec votre accord ou votre demande expresse.

Article 18 : Garanties – Information générales à l’attention des clients souhaitant acquérir un véhicule d’occasion.

1 - Les garanties légales :

Les services fournis par le CHEKOTO bénéficient de plein droit conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant le véhicule acheté et les rendant impropres à l'utilisation.

A NOTER : La garantie légale de vice caché repose sur le vendeur du véhicule, la présence d'un vice caché au moment du contrôle ne peut entraîner l'engagement de la responsabilité du garage partenaire ayant réalisé le contrôle.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les vices cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et que, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

2 - Les garanties commerciales :

Par garantie commerciale il convient d'entendre toute garantie, gracieuse ou onéreuse, octroyée par le Vendeur, le fabricant du Produit ou par une tierce personne **en sus** des garanties légales.

Le cas échéant, la garantie commerciale fait l'objet d'un contrat écrit, dont un exemplaire est remis au Client.

Il est rappelé au Client que lorsqu'une garantie commerciale est octroyée, cela ne fait pas obstacle à l'application des garanties légales visées au point 1.

Article 19 : Limitation de responsabilité :

Il est précisé que CHEKOTO est une plateforme de vérification de véhicules d'occasion, chargé de réaliser des contrôles sur les véhicules et ou leurs documents.

En cas de contrôle non, ou mal réalisé de la part du garage partenaire la responsabilité de CHEKOTO.

La responsabilité de CHEKOTO ne saurait non plus être engagée en cas de fraude portant sur les documents du véhicule fournis par le client.

Article 20 : Informatiques et libertés :

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de CHEKOTO chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse courriel suivante : contact@chekoto-france.com

Article 21 : Règlement des litiges

Tout litiges entre le CHEKOTO, ses prestataires et ses clients doivent être réglés en premier lieu à l'amiable entre les parties visant à trouver la meilleure issue à la situation litigieuse née du contrat de vente.

Dans le cas où les discussions n'aboutissent pas, les parties peuvent décider d'avoir recours à la médiation. Elles peuvent alors choisir de désigner, un ou plusieurs tiers au contrat afin de les assister et d'aider à trouver la meilleure issue possible au le règlement du litige.

Cependant, comme en dispose l'article L. 152-2 du Code de la consommation, « un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :

- Le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;
- La demande est manifestement infondée ou abusive
- Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;
- Le litige n'entre pas dans son champ de compétence ; »

Si les parties au contrat ne trouvent pas d'issue favorable à leur litige elles peuvent le porter devant les tribunaux compétents.

Article 22 : Juridiction compétente et Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français. Tout litige découlant des présentes conditions générales ou de l'exécution du contrat de vente conclu entre les parties est soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège de l'entreprise CHEKOTO.

Article 23 : Assurance de responsabilité civile professionnelle

CHEKOTO déclare être assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle.

Article 24 : Contact

Coordonnées de contact de service client : contact@chekoto-france.com